



N°2021/055	<p style="text-align: center;">DÉCISION DU MAIRE</p> <p style="text-align: center;">PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</p>
------------	--

Service émetteur : Vie Associative

Objet : Convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux communaux

Titulaire : Association « Valjovien l'Age d'Or »

Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU la demande émanant de l'Association « Valjovien l'Age d'Or » représentée par sa présidente, Madame Françoise BOCAGE.

VU le projet de convention de mise à disposition de locaux communaux.

CONSIDÉRANT la demande de l'association portant mise à disposition de locaux communaux à titre gratuit afin de pratiquer leur activité de jeux de société divers,

CONSIDÉRANT les termes de la convention tels que proposés par la Ville de Vaujours et ce pour une durée allant du 7 septembre 2021 au 9 septembre 2022,

CONSIDÉRANT que les bâtiments concernés ainsi que les jours et horaires d'utilisation sont déterminés dans un document annexé à la présente décision,

COSIDERANT que ladite convention est conclue à titre gratuit,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de conclure une convention portant mise à disposition à titre gratuit, des locaux communaux dans les conditions précisées dans l'annexe à la présente.

ARTICLE 2 : DIT que la convention de mise à dispositions de locaux communaux est conclue pour une durée du 7 septembre 2021 au 9 septembre 2022.

Mairie de Vaujours
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210712-2021-055-CC
Date de télétransmission : 12/07/2021
Date de réception préfecture : 12/07/2021

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérécurse citoyens www.telerecours.fr. dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée : - adressée au
- notifiée à l'association « Valjovien l'Age d'Or »

Fait à Vaujours, le 5 juillet 2021



Le Maire,

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY

Mairie de Vaujours
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210712-2021-055-CC
Date de télétransmission : 12/07/2021
Date de réception préfecture : 12/07/2021

Annexe 1 à la décision n°2021/055

- MAISON DU TEMPS LIBRE sis 78 rue de Meaux à Vaujours
Cette mise à disposition s'effectuera, hors jours fériés et vacances scolaires, les :

SALLE N° 9 :

- Mardis de 13h30 à 17h30
- Vendredis de 13h30 à 17h30

SALLE N° 10 :

- Mardis de 13h30 à 17h30
- Vendredis de 13h30 à 17h30

